

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate**

Commission parlementaire sur le projet de loi 29 : l'Ordre des dentistes demande un meilleur accès aux soins buccodentaires pour tous les citoyens

Québec, le 28 août 2019 – Ce matin, l'Ordre des dentistes du Québec a présenté son avis et ses demandes dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi 29, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées. L'Ordre a profité de l'occasion pour réitérer son désir de participer activement à l'amélioration de l'accès aux soins buccodentaires de qualité pour tous les citoyens du Québec.

Dans son mémoire, l'Ordre des dentistes a ainsi effectué plusieurs demandes afin de permettre d'actualiser la Loi sur les dentistes et de la rendre conforme aux meilleures pratiques et normes dans le domaine médical. Parmi les suggestions de l'Ordre, notons l'ajout de la surveillance clinique qu'effectuent déjà les dentistes en milieu hospitalier, l'intégration de la contention lorsque nécessaire à l'octroi de soins de qualité pour certaines personnes et le fait de réserver la propriété d'un cabinet dentaire à un ou plusieurs dentistes, comme c'est le cas pour les pharmaciens.

De plus, l'Ordre a réitéré son appui à l'autonomie des hygiénistes dentaires, comme mentionné dans le projet de loi, et il désire intégrer la nécessité de développer un guide de pratique pour éviter les interprétations erronées et protéger ainsi le public. Finalement, l'Ordre a expliqué aux parlementaires toutes les raisons pour lesquelles il est important de s'assurer que les actes invasifs reliés à la réhabilitation implanto-portée sont effectués par un dentiste, étant donné les risques qui y sont rattachés. La qualité des soins dans ce domaine passe par une définition claire du champ de pratique des denturologistes, qui exclut les prothèses fixes ou scellées.

Pour conclure et dans le cadre de sa dernière allocution devant les élus en tant que président, puisqu'il cédera son poste à la fin de son mandat en novembre, le président de l'Ordre, le Dr Barry Dolman, a tenu à livrer un plaidoyer important en faveur de l'amélioration de la couverture publique des soins buccodentaires.

« La seule façon d'améliorer véritablement l'accès aux soins buccodentaires est de les intégrer à la couverture de soins universelle, a déclaré le Dr Dolman. Lorsque vous vous présentez à l'hôpital avec un bras cassé, vous êtes couvert, mais ce n'est pas le cas quand vous souffrez d'une infection dentaire aiguë. C'est un non-sens. Il est grand temps de songer sérieusement à couvrir les soins de base, dont les soins préventifs. Il s'agit d'un investissement nécessaire qui nous permettra de réaliser des économies importantes et d'améliorer considérablement la santé et la qualité de vie des citoyens québécois. »

Le mémoire de l'Ordre est disponible à l'adresse : www.odq.qc.ca/Memoires

À propos de l'Ordre des dentistes du Québec

L'Ordre des dentistes du Québec regroupe plus de 5 300 dentistes. Sa mission est d'assurer la qualité des services en médecine dentaire par le respect de normes élevées de pratique et d'éthique et de promouvoir la santé buccodentaire auprès de la population du Québec.

– 30 –

Pour plus d'information ou demande d'entrevue :

Victor Henriquez, Public stratégies et conseils, 514 377-1102, victor@publicsc.com